

**Lettre d'informations aux parents d'élèves du
groupe scolaire André Malraux**

Mesdames, Messieurs les parents d'élèves du groupe scolaire André Malraux,

Nous souhaitons vous informer des conditions de la rentrée de vos enfants le mardi 1^{er} septembre.

Au vu des éléments actuels et du protocole sanitaire relatif au fonctionnement des établissements scolaires à compter de la rentrée, les arrivées et départs sont particulièrement étudiés pour limiter au maximum les regroupements d'élèves et de parents. Les gestes barrière sont toujours appliqués.

- Concernant **l'école élémentaire**, l'accueil des enfants se fera par les entrées n° 1, 2 et 3 signalées en rouge (ci-joint le plan de l'école) et **selon les horaires suivants : 8h30, 8h45 et 9h le matin et 16h15, 16h30 et 16h45 l'après-midi.**

Nous attirons votre attention sur le fait qu'il est absolument **interdit de stationner derrière l'école élémentaire en dehors des places de parking matérialisées** (ci-joint le plan indiquant le balisage où vous ne pouvez pas stationner).

Le mardi 1^{er} septembre, les élèves de CP des classes de Mme Duhamel, Mme Giffard et Mme Lesueur seront accueillis dans la cour de récréation à **9h30. Un seul parent sera autorisé à accompagner son enfant en respectant le port du masque.**

Les parents des élèves d'autres classes ne seront malheureusement pas autorisés à entrer dans la cour de récréation pour les raisons sanitaires évoquées.

- Concernant **l'école maternelle**, les parents entreront pour accompagner leur enfant **entre 8h35 et 8h45 par les entrées n° 4 et 5 signalées en rouge (ci-joint le plan de l'école).**

Le mardi 1^{er} septembre, les élèves de PS seront accueillis de la manière suivante :

Groupe 1 : de 9h00 à 10h15

Groupe 2 : de 10h30 à 11h45

Vous trouverez les lieux et horaires des entrées et sorties de chaque classe dans le **tableau ci-joint.**

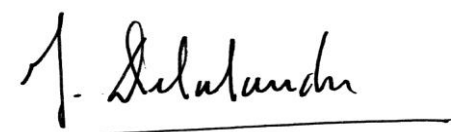
Concernant les aspects pédagogiques et organisationnels de la journée de classe, les directions des écoles en ont la maîtrise et restent à votre écoute (école maternelle : 02/35/37/51/90, école élémentaire : 02/35/37/51/23).

Le service d'accueil périscolaire organisé par la M.J.C. sera assuré et adapté en fonction des horaires des écoles. Pour tout renseignement, veuillez-vous rapprocher de la M.J.C. (02/35/37/56/80).

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos sincères salutations,

Le Maire,

L'Adjointe aux Affaires scolaires et à la Jeunesse,



Jean Delalandre



Mathilde Huré